



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/685
10 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Points 65 e), 67 d) et 67 e)
de l'ordre du jour

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME
SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : CAMPAGNE
MONDIALE POUR LE DESARMEMENT

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS
ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE

Conseil consultatif pour les études sur le désarmement

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	3
II. ACTIVITES DU CONSEIL CONSULTATIF POUR LES ETUDES SUR LE DESARMEMENT	3 - 36	3
A. Situation dans le domaine du désarmement	3 - 13	3
B. Rôle du Conseil	14 - 18	5
C. Etudes des Nations Unies sur le désarmement	19 - 27	6
D. Exécution du programme d'activité de la Campagne mondiale pour le désarmement	28 - 36	8

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
III. ACTIVITES DU CONSEIL CONSULTATIF EN SA QUALITE DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE SUR LE DESARMEMENT	37 - 51	10
A. Le poste de directeur de l'UNIDIR	37	10
B. Rapport du Directeur sur l'activité de l'Institut ..	38 - 43	10
C. Projet de budget annuel pour 1989	44 - 50	11
D. Programme de travail pour 1989	51	14
IV. DIVERS	52 - 56	17

ANNEXE

Membres du Comité consultatif pour les études sur le désarmement	18
--	----

/...

I. INTRODUCTION

1. Conformément à la section III de la résolution 37/99 K de l'Assemblée générale, du 13 décembre 1982, les fonctions suivantes ont été confiées au Conseil consultatif pour les études sur le désarmement :

a) Conseiller le Secrétaire général sur divers aspects des études et de la recherche dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, effectuées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ou d'institutions du système des Nations Unies, et notamment sur l'intégration d'un programme d'études de ce type dans un programme global de désarmement, lorsque ce dernier aura été élaboré;

b) Faire fonction de Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR);

c) Conseiller le Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la Campagne mondiale pour le désarmement;

d) Si le Secrétaire général en fait expressément la demande, lui fournir des conseils sur d'autres questions relevant du désarmement et de la limitation des armements.

Dans sa résolution 38/183 O du 20 décembre 1983, l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, prié le Secrétaire général de présenter annuellement à l'Assemblée générale un rapport sur les travaux du Conseil consultatif.

2. Le Conseil consultatif pour les études sur le désarmement a tenu ses dix-septième et dix-huitième sessions à New York du 26 au 29 avril 1988 et du 26 au 30 septembre 1988 sous la présidence de l'Ambassadeur Alfonso Garcia Robles (Mexique). On trouvera en annexe au présent rapport la liste des membres du Conseil.

II. ACTIVITES DU CONSEIL CONSULTATIF POUR LES ETUDES SUR LE DESARMEMENT

A. Situation dans le domaine du désarmement

3. Au cours des deux sessions, le Conseil, suivant sa pratique usuelle, a examiné la situation dans le domaine du désarmement.

4. A la dix-huitième session, la question a été présentée dans une déclaration de M. Yasushi Akashi, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement. Après avoir décrit l'évolution positive des relations entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, il a constaté que cette évolution créait des possibilités de progrès multilatéraux dans la limitation des armements et le désarmement mais qu'à l'époque on ne voyait pas clairement quelle était la voie à suivre pour progresser. En prévision de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le Secrétaire général adjoint a invité le Conseil à faire connaître son point de vue indépendant sur ce que devrait être le rapport entre les négociations bilatérales et les négociations multilatérales et sur les méthodes permettant de renforcer les progrès multilatéraux.

/...

5. Ces questions ont fait l'objet d'une discussion détaillée. Il a été très largement reconnu que, sur divers points importants, le climat international avait été marqué par des améliorations significatives. Le résultat positif de l'examen, en 1985, du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (annexe de la résolution 2373 (XXII) de l'Assemblée générale), le succès de la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe et l'entrée en vigueur du Traité de Rarotonga en décembre 1986 ont été cités comme exemples d'améliorations dans le domaine multilatéral. L'apparition d'attitudes nouvelles dans les relations bilatérales et les signes de progrès vers un désarmement nucléaire véritable, illustrés par la conclusion, en décembre 1987, du Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité INF) ont été considérés comme représentant une étape décisive dans l'amélioration des perspectives de progrès du désarmement, notamment du désarmement nucléaire, entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

6. En même temps, toutefois, il a été constaté que les conflits armés et les situations dangereuses persistaient dans certaines parties du monde où des conditions propices au désarmement ne pouvaient s'instaurer en raison de l'insécurité régionale. L'utilisation d'armes chimiques signalée à diverses occasions, a fait ressortir l'urgente nécessité de réaliser une interdiction totale de ces armes et l'on a relevé une évolution inquiétante dans la prolifération de certains missiles et les transferts d'armes de type classique perfectionnées.

7. On a fait observer qu'il s'est produit au cours des 10 dernières années un déplacement net du multilatéralisme vers le bilatéralisme. De plus, le multilatéralisme est en crise, tant dans les domaines économique et social que dans celui du désarmement. De nombreux pays en développement sont aux prises avec des difficultés qu'ils ne sont pas en mesure de résoudre et il importe de conférer plus d'efficacité aux mécanismes multilatéraux.

8. De l'avis général, il n'y avait pas contradiction entre l'approche bilatérale et l'approche multilatérale du problème du désarmement - ces deux approches étant au contraire complémentaires. L'avis a été exprimé qu'on se trouvait peut-être au début d'une phase de transition à la suite de laquelle la communauté internationale aborderait une période d'évolution riche de promesses, y compris dans le domaine du désarmement multilatéral. A cet égard, les accords multilatéraux peuvent encourager le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire, assurer une interdiction efficace des armes chimiques, l'orientation, le moment venu, vers les questions de l'espace, et aussi des restrictions effectives des armements de type classique et des transferts de ces armements.

9. A la dix-neuvième session, des opinions fort diverses ont été exprimées au sujet des résultats de la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui était la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement. En ouvrant les débats, le Secrétaire général adjoint a déclaré que s'il était déçu parce qu'aucun document définitif n'avait été adopté, il n'était pas découragé pour autant. Il a constaté que la session extraordinaire avait été exempte de polémique et empreinte de réalisme, malgré les divergences d'opinion sur nombre de questions. Il a signalé aussi que de nombreuses propositions et suggestions

/...

avaient été faites dont plusieurs pourraient être reprises à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

10. Certains membres ont exprimé des avis similaires, tandis que d'autres ont affirmé que le défaut d'un document final approuvé représentait un recul sérieux pour la cause du désarmement multilatéral. Plusieurs membres ont fait observer que la douzième session extraordinaire de l'Assemblée, deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, s'était tenue en 1982, dans un climat international tendu, alors que la quinzième session extraordinaire avait eu lieu à un moment où des progrès bilatéraux significatifs avaient été réalisés, ce qui permettait de conclure que les progrès bilatéraux accomplis par les superpuissances ne conduisaient pas automatiquement au progrès dans le domaine du désarmement multilatéral.

11. Plusieurs membres ont présenté des observations sur le fait que la quinzième session extraordinaire avait eu lieu au cours d'une période d'adaptation à une phase nouvelle des relations internationales, qui avait commencé avec le traité bilatéral FNI. L'évolution positive de la situation dans plusieurs régions, qui s'était produite au cours des mois précédant immédiatement la quinzième session extraordinaire, avait peut-être accentué cet état de choses. On peut donc constater rétrospectivement que les résultats de la quinzième session extraordinaire n'étaient pas conformes au cours général des événements internationaux.

12. Plusieurs membres ont fait observer que la recherche, par un si grand nombre d'Etats participants, d'un consensus portant sur une vaste gamme de problèmes difficiles ne pouvait être couronnée de succès que si l'on recherchait un dénominateur commun peu élevé et ils ont exprimé des doutes sur l'intérêt que pouvait présenter dans l'avenir la convocation de sessions extraordinaires similaires. Il convenait d'examiner s'il ne vaudrait pas mieux procéder autrement, par exemple en organisant des sessions consacrées à des questions précises, convenablement préparées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

13. La quinzième session extraordinaire a abouti à de nombreuses propositions et suggestions qui avaient réuni un consensus et qu'il convenait de ne pas perdre de vue, car elles peuvent offrir des points de départ pour les mesures décidées par l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session.

B. Rôle du Conseil

14. A sa session de septembre, le Conseil a consacré un examen approfondi à son rôle. De nombreux membres ont estimé que l'évolution récente de la situation internationale offrait une bonne occasion de procéder à un nouvel examen du fonctionnement du Conseil.

15. L'objectif principal du Conseil est de fournir des avis bien documentés, fondés sur l'expérience et indépendants, que le Secrétaire général puisse utiliser comme il l'entend. De l'avis général, le Conseil devait maintenir et renforcer l'assistance qu'il apporte au Secrétaire général et, par voie de conséquence, à l'Organisation des Nations Unies dans l'effort visant à faire progresser le désarmement.

/...

16. Après un examen attentif de la question, le Conseil a rappelé qu'en raison du mandat actuel le Secrétaire général était déjà en mesure d'inviter le Conseil à lui donner des avis sur des questions relevant du désarmement et de la limitation des armements. Reconnaisant les faits nouveaux dans ce domaine, le Conseil a relevé qu'il était à la disposition du Secrétaire général si celui-ci souhaitait le consulter. Le Conseil pense que, pour tenir compte de cette tâche, notamment dans le domaine du désarmement multilatéral dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, il conviendrait de modifier le titre du Conseil, comme l'ont proposé de nombreuses délégations lors de la quinzième session extraordinaire, afin que ce titre corresponde de façon plus exacte aux fonctions énoncées dans le mandat actuel.

17. Le Conseil a exprimé son intention d'examiner les questions de façon plus approfondie et, à cette fin, de modifier ses méthodes de travail. Il serait utile de faire porter la discussion sur un certain nombre de questions de fond précises à déterminer d'avance, après les consultations nécessaires. La préparation et la distribution de documents de fond contribueraient notablement à un débat fondé sur une information sérieuse, organisée et rationnelle. De temps à autre sur certains sujets, il pourrait être utile de faire appel à la collaboration et à la présence de personnes extérieures au Conseil, ainsi qu'à d'autres sources d'information.

18. Le Conseil a prié le Président de signaler à l'attention du Secrétaire général, pour examen, les délibérations qu'il a consacrées à des questions touchant au rôle du Conseil.

C. Etudes des Nations Unies sur le désarmement

19. A ses dix-huitième et dix-neuvième sessions, le Conseil a poursuivi l'examen de la question des études des Nations Unies sur le désarmement.

20. A sa dix-huitième session, le Conseil a été informé de l'achèvement de deux études, à savoir l'étude des effets climatiques et autres effets planétaires d'une guerre nucléaire (A/43/351, annexe) et de l'étude des conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires (A/43/368, annexe). Au sujet de cette dernière étude, le Conseil a reçu de l'Ambassadeur Constantin Ene (Roumanie), Président du Groupe d'experts consultants qui avait préparé l'étude, un compte rendu des travaux. Les membres du Conseil ont noté l'orientation pratique de l'étude et de ses conclusions (*ibid.*, sect. V), et notamment la recommandation du Groupe d'experts tendant à poursuivre l'étude de la question de la reconversion (*ibid.*, par. 182). Le Conseil a exprimé l'espoir que l'Assemblée générale, à sa quarante-troisième session, demanderait au Secrétaire général d'assurer la plus grande diffusion possible à cette étude.

21. En ce qui concerne l'étude des effets climatiques et autres effets planétaires d'une guerre nucléaire, le Conseil a noté que les experts avaient traité cette question de façon approfondie en exposant scientifiquement les effets planétaires probables d'un conflit nucléaire généralisé. Le Conseil a exprimé l'espoir que l'Assemblée générale, à sa quarante-troisième session, demanderait au Secrétaire général d'assurer la plus grande diffusion possible à l'étude (A/43/351, annexe).

22. A la suite d'une proposition faite lors de la dix-huitième session, en avril, M. Mark Harwell, de l'Université Cornell (Global Environment Program du Center for

/...

Environmental Research), à Ithaca (Etats-Unis d'Amérique) a été invité à faire un exposé sur les recherches récentes et à répondre aux questions du Conseil lors de la dix-neuvième session. M. Harwell a fait son exposé dans le contexte de l'étude sur les effets climatiques et autres effets planétaires d'une guerre nucléaire, question à laquelle le Conseil s'intéresse activement depuis 1984.

23. M. Harwell a signalé que les recherches scientifiques montraient toujours qu'un conflit nucléaire de grande envergure dans l'hémisphère nord pourrait avoir des effets dramatiques, notamment sur l'agriculture et l'approvisionnement en produits alimentaires dans le monde entier, y compris dans les pays éloignés des zones de conflit. Il a souligné l'impossibilité de stocker d'avance des produits alimentaires en quantité suffisante pour compenser plus d'une faible fraction des pertes d'une seule campagne agricole. Même des estimations prudentes montrent qu'en pareil cas le nombre des victimes des effets indirects d'une guerre nucléaire dépasserait de loin celui des victimes des effets directs, les combattants eux-mêmes.

24. En réponse à des questions posées par des membres du Conseil, M. Harwell a reconnu qu'il persistait de nombreuses incertitudes scientifiques mais il a déclaré qu'elles n'enlevaient rien à la validité des conclusions. Des études spécifiques menées en Afrique occidentale, en Chine, en Inde et au Venezuela se sont révélées utiles aussi pour l'identification des effets d'autres types d'agression auxquels sont exposés les écosystèmes, par exemple le réchauffement de la planète. Il a souligné qu'en général la communauté scientifique s'abstenait soigneusement de tirer des déductions politiques de ses études.

25. A sa session d'avril, le Conseil a examiné la question de la vérification. A cet effet, il disposait d'un document de base préparé par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et un représentant du Département des affaires de désarmement l'a informé au sujet du colloque d'experts tenu en avril à Dagomys (URSS) et consacré aux aspects multilatéraux de la vérification.

26. Au cours du débat, des membres du Conseil ont souligné l'importance du problème de la vérification, ainsi que les difficultés auxquelles il est associé. En insistant sur le caractère complexe du problème, des membres du Conseil ont souligné plus particulièrement les rapports entre la vérification, la sécurité et la création d'une atmosphère de confiance. Il a été déclaré qu'il convenait de définir des méthodes précises de vérification pour chaque accord. Plusieurs membres ont estimé que la création d'un mécanisme multilatéral et le rôle que pouvait jouer l'Organisation des Nations Unies dans ce contexte devaient, en raison de leur importance, faire l'objet d'une étude. Le fonctionnement du système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique a été signalé comme un exemple d'un tel mécanisme.

27. A sa session de septembre, le Conseil a été informé d'un certain nombre de propositions présentées à la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui pourraient fournir des questions à étudier par l'Organisation des Nations Unies, à savoir la vérification multilatérale, l'évolution des armes nucléaires et certains aspects des transferts d'armements de type classique.

/...

D. Exécution du programme d'activité de la Campagne mondiale pour le désarmement

28. A sa dix-huitième session, le Conseil a étudié principalement le rapport spécial du Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa troisième session extraordinaire, consacrée au désarmement, sur l'exécution du programme d'activité de la Campagne depuis son lancement en 1982 (A/S-15/9). Au cours de l'échange de vues, des membres du Conseil ont exprimé leur satisfaction au sujet des activités menées. Ils ont souligné l'intérêt des conférences régionales, des séminaires et des réunions d'experts consacrés à divers aspects de la limitation des armements et du désarmement. En outre, ils ont insisté sur l'importance de contacts plus étroits et de la coopération avec les organisations régionales.

29. Les membres du Conseil ont insisté notamment sur la nécessité de participer plus pleinement aux activités au titre de la Campagne mondiale pour le désarmement menées par les milieux de l'enseignement et les représentants élus. Il a été dit aussi qu'il convenait de conférer un rôle plus important aux moyens de communication afin qu'ils soient plus ouverts aux activités de la Campagne. L'importance de la diffusion de l'information dans les langues nationales a été soulignée à nouveau.

30. Dans son rapport à l'Assemblée générale, le Secrétaire général a relevé le rôle directif du Conseil dans la Campagne et l'intérêt que présentait sa participation.

31. A sa dix-neuvième session, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme d'activités de la Campagne en 1988 (A/43/642). Le Directeur du Service des publications et de la Campagne mondiale pour le désarmement du Département des affaires de désarmement a souligné que la publication de documents d'information en plusieurs langues et leur diffusion à l'échelle mondiale constituaient toujours un aspect important des activités au titre de la Campagne. Il a appelé l'attention sur les diverses publications, ainsi que sur les activités qui ont été menées en prévision de la quinzième session extraordinaire, notamment l'organisation d'un concours international d'affiches des Nations Unies en faveur du désarmement. Au sujet de la situation financière de la Campagne, le Conseil a été informé que les ressources financières avaient été sensiblement réduites, ce qui avait déjà entraîné des ajustements pour divers projets. Ces restrictions auront aussi des incidences sur le programme d'activités envisagé pour 1989.

32. Le Conseil, constatant que le niveau des contributions des Etats Membres au Fonds d'affectation spéciale pour la Campagne mondiale pour le désarmement avait sensiblement baissé à partir de 1985, s'est inquiété des incidences graves que l'insuffisance des fonds pourrait avoir sur les activités futures. Il a souligné la nécessité d'un appui continu des Etats Membres pour garantir la continuité de la Campagne, et notamment la nécessité de contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour assurer la réalisation des objectifs de la Campagne à l'échelle mondiale. A cet égard, on a souligné l'importance des contributions d'organisations non gouvernementales, de fondations et de fonds ainsi que d'autres sources privées.

/...

33. Des membres du Conseil ont manifesté, lors des deux sessions, leur intérêt pour les travaux du Centre des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, installé à Lomé (Togo), et le Centre des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine, à Lima (Pérou), ainsi que pour les progrès réalisés vers la création du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie, à Katmandou (Népal). Le Conseil a été informé de l'évolution de la situation et des activités des trois centres. Dans ce contexte, il a recommandé que le Département des affaires de désarmement, avec l'assistance des Etats Membres, s'efforce de développer plus particulièrement le rôle de ces centres et leurs activités, conformément à leur mandat.
34. Sur l'invitation du Conseil, des représentants du Comité spécial du désarmement des organisations non gouvernementales à l'Office des Nations Unies à Genève et du Comité spécial du désarmement des organisations non gouvernementales à New York ont exposé leur point de vue devant le Conseil à sa dix-neuvième session. Ces représentants ont déclaré que la quinzième session extraordinaire avait eu pour effet de souligner la nécessité d'un soutien public plus large aux activités des Nations Unies en matière de désarmement. Ils ont rendu hommage au Département des affaires de désarmement pour la coopération dont ils ont bénéficié avant, pendant et après la session extraordinaire. Ils ont exprimé leur satisfaction au sujet des publications de la Campagne en général, mais en précisant leur préférence pour la préparation d'un plus grand volume de documentation visuelle et pour une présentation plus originale des informations. Les représentants ont souligné l'importance d'une participation plus active à l'élaboration des plans et au choix des participants des conférences et des séminaires régionaux avec un recours plus fréquent aux compétences techniques que possèdent les organisations non gouvernementales. Ils ont aussi exprimé le désir d'une plus grande participation aux activités des Nations Unies en matière de désarmement en général.
35. Ils ont fait observer que la Campagne mondiale pour le désarmement avait facilité la création d'un réseau de communication entre les organisations non gouvernementales dans le domaine du désarmement et, dans ce contexte, ils ont accueilli avec satisfaction la création de centres régionaux des Nations Unies capables de développer les activités au niveau régional. Toutefois, les représentants ont exprimé leur préoccupation devant le fait que de nombreuses activités dans le cadre de la Campagne avaient été restreintes en raison de ressources financières insuffisantes.
36. Au cours de l'échange de vues, les membres du Conseil ont noté avec satisfaction les progrès des activités au titre de la Campagne qui visent trois objectifs essentiels : informer, éduquer et favoriser la compréhension et l'appui du public quant aux objectifs des Nations Unies dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. Le Conseil a noté aussi les efforts menés pour étendre la Campagne à toutes les régions du monde de manière équilibrée, rationnelle et objective. Il a exprimé sa satisfaction aux représentants pour les contributions apportées par les organisations non gouvernementales et leurs efforts constructifs dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, ainsi qu'au Département des affaires de désarmement pour la part prise dans la conduite de la Campagne.

III. ACTIVITES DU CONSEIL CONSULTATIF EN SA QUALITE DE CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA
RECHERCHE SUR LE DESARMEMENT

A. Le poste de directeur de l'UNIDIR

37. Le Conseil a noté que, depuis son précédent rapport (A/42/611), le précédent directeur de l'Institut, M. Liviu Bota, avait pu retourner à Genève et faire rapport personnellement au Secrétaire général à New York sur son activité à l'UNIDIR. Le Conseil a exprimé sa profonde gratitude à tous ceux qui avaient contribué à la solution du problème et a rendu hommage à M. Bota pour son rôle à la tête de l'UNIDIR depuis sa création en 1980 jusqu'à la fin de son activité à titre de directeur, au terme de son engagement.

B. Rapport du Directeur sur l'activité de l'Institut

38. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 i) de l'article IV du statut de l'Institut, le Directeur a présenté un rapport au Conseil sur les activités de l'Institut et l'exécution de son programme de travail.

39. Le Directeur a signalé qu'au cours de la période comprise entre septembre 1987 et septembre 1988, l'UNIDIR a continué à s'acquitter de son mandat. Toutefois, pour que ses travaux puissent se poursuivre d'une manière satisfaisante, il importe de pouvoir compter sur des ressources financières mieux assurées et plus importantes et sur une augmentation de ses effectifs, fort restreints.

40. Le Directeur a déclaré que, pour répondre au souhait exprimé par le Conseil, il avait entrepris une campagne énergique afin d'obtenir de nouvelles contributions volontaires à l'UNIDIR destinées à financer son programme d'activités de recherche. Dix-sept nouveaux donateurs ont apporté ou promis des contributions volontaires pour la période considérée, d'où il résulte que le budget de 1989 repose sur un revenu assuré dépassant de 51,73 % le revenu assuré du budget de 1988.

41. Le Conseil a été informé qu'au total sept publications avaient paru au cours de la période considérée. En outre, un "Bulletin" de l'UNIDIR a été lancé et deux numéros ont été publiés. Les relations avec d'autres instituts de recherche sont en cours de développement et l'UNIDIR a organisé, avec l'aide de l'Institut de l'économie mondiale et des relations internationales de l'Académie des sciences de l'URSS une conférence des instituts de recherche sur le désarmement qui s'est tenue à Sotchi (URSS) du 22 au 24 mars 1988. Un certain nombre de projets qui ont été communiqués font l'objet d'une description plus détaillée dans le rapport du Directeur.

42. A sa dix-neuvième session, le Conseil a approuvé le rapport du Directeur sur les activités de l'UNIDIR, destiné à être présenté à l'Assemblée générale (A/43/687), et a félicité le Directeur et le personnel de l'Institut pour les progrès que dénote ce rapport. Le Conseil a reconnu l'amélioration de la qualité des rapports sur les travaux de recherche publiés par l'UNIDIR et a exprimé l'espoir que cette qualité se maintiendrait au cours des années à venir.

/...

43. Le Conseil a exprimé sa satisfaction devant la capacité croissante de l'UNIDIR de mener des recherches indépendantes sur des problèmes liés au désarmement et il a estimé qu'il convenait d'encourager l'Institut à effectuer des recherches spécialisées ou faisant appel à des connaissances très poussées. Le Conseil a souligné la nécessité d'un soutien financier approprié, conforme au statut de l'Institut, si l'on veut assurer sa continuité et son développement.

C. Projet de budget annuel pour 1989

44. Lors de l'examen, à la dix-neuvième session, du projet de budget annuel de l'Institut pour 1989, le Conseil était saisi d'un projet de programme de travail et d'un projet de budget préparé par l'UNIDIR, ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

45. Le Conseil a été informé qu'à la date du 28 septembre 1988, le montant estimatif du revenu assuré pour 1989 s'établissait comme suit :

/...

Monnaies convertibles a/

<u>Donateur</u>	<u>Contribution</u>	<u>Montant en monnaie locale</u>	<u>Montant en dollars E.-U.</u>
*Argentine	Annoncée	-	3 000
Australie	Annoncée	-	14 400
*Bahamas	Versée	-	1 000
*Brésil	Annoncée	-	2 000
Canada	Annoncée	-	20 100
*Chypre	Versée	-	300
*Finlande	Annoncée	200 000 Fmk	47 100
*Fondation Ford	Annoncée	-	50 000
France	Annoncée	-	220 000
*Grèce	Versée	-	5 000
*Hongrie	Versée	-	1 000
*Indonésie	Versée	-	5 000
Norvège	Annoncée	-	50 000
*Nouvelle-Zélande	Versée	-	5 300
Nouvelle-Zélande	Annoncée	-	10 000
*Pays-Bas	Annoncée	10 000 f.	4 900
*Sri Lanka	Versée	-	5 000
*Suède	Annoncée	-	25 000
Suède	Versée	-	25 000
Suisse	Annoncée	75 000 FS	49 700
*Togo	Annoncée	500 000 FCFA	1 600
Union des Républiques socialistes soviétiques	Versée	-	20 000
Total			<u>565 400</u>

/...

Monnaies non convertibles a/

<u>Donateur</u>	<u>Contribution</u>	<u>Montant en monnaie locale</u>	<u>Montant en dollars E.-U.</u>
*Bulgarie	Annoncée	40 000 leva	30 500
*Inde	Annoncée	10 000 Rs	7 300
*Mongolie	Annoncée	50 000 Tug	18 100
Union des Républiques socialistes soviétiques	Versée	20 000 R	336 700
Total			<u>392 600</u>
Revenu total assuré provenant de contributions volontaires pour 1989			<u>958 000</u>

* Nouveaux donateurs.

a/ Sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en juillet 1988.

46. Le Conseil a constaté que le nombre des donateurs avait notablement augmenté à la suite des efforts énergiques accomplis par le Directeur. Cet appui plus marqué montrait que la communauté internationale reconnaissait davantage la valeur du travail de l'Institut.

47. Le revenu net pouvant être utilisé pour le calcul d'une subvention éventuelle était de 565 400 dollars et, conformément au statut de l'Institut, cette somme autoriserait une demande de subvention maximale de 282 700 dollars. Toutefois, le Conseil, conscient de ce que le but de la subvention, selon le statut, était de couvrir les dépenses correspondant au traitement du Directeur et du personnel de l'Institut, a appuyé la demande du Directeur portant sur une subvention limitée à la couverture de ces dépenses. En conséquence, le Conseil a recommandé pour 1989 une subvention de 221 100 dollars à prélever sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. En faisant cette recommandation, le Conseil a tenu compte des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le projet de budget de l'Institut.

48. Sous réserve de l'approbation, par l'Assemblée générale, de la subvention proposée, le revenu total pour 1989 s'élèverait à 1 179 100 dollars, y compris les contributions en monnaies non convertibles s'élevant à l'équivalent de 392 600 dollars.

/...

49. Le montant estimatif des dépenses se décompose comme suit :

<u>Rubrique</u>	<u>Fonds d'affectation spéciale</u>		<u>Subvention</u>	<u>Total</u>
	<u>Monnaie convertible</u>	<u>Monnaie non convertible</u>		
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
Personnel permanent de l'Institut	114 900	-	221 100	336 000
Personnel temporaire affecté à des tâches générales	6 000	-	-	6 000
Frais de voyage du personnel	30 000	41 200	-	71 200
Groupes spéciaux d'experts	107 000	328 800	-	435 800
Services contractuels	198 800	18 300	-	217 100
Programme de bourses	29 700	4 300	-	34 000
Achat de matériel de bureau et entretien	14 000	-	-	14 000
Remboursement des dépenses d'appui au programme	25 000	-	-	25 000
Contribution en vue de résorber le déficit	40 000	-	-	40 000
Total	<u>565 400</u>	<u>392 600</u>	<u>221 100</u>	<u>1 179 100</u>
Solde	<u>565 400</u>	<u>392 600</u>	<u>221 100</u>	<u>1 179 100</u>

50. Le projet de constitution d'une base de données sur le désarmement, qui s'échelonne sur trois ans, sera intégralement financé à l'aide du Fonds d'affectation spéciale du Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies, conformément à un accord conclu avec le Gouvernement japonais. En 1989, les dépenses à ce titre s'élèveront à 169 500 dollars et le coût total du projet pour les trois années sera de 585 300 dollars.

D. Programme de travail pour 1989

51. A sa dix-neuvième session, le Conseil a adopté le programme de travail suivant :

a) Sous-programme 1 : Constitution d'une base de données sur le désarmement

C'est la troisième année d'exécution d'un projet d'une durée de trois ans en vue de créer une base de données informatisée à partir des documents de l'Organisation des Nations Unies, des déclarations des gouvernements, des archives parlementaires et des publications scientifiques portant sur certains aspects de la sécurité et du désarmement.

/...

b) Sous-programme 2 : Conceptions nationales de la sécurité

Poursuite de la série de monographies sur les conceptions nationales de la sécurité, notamment les conceptions du désarmement.

c) Sous-programme 3 : Bourses d'étude de l'Institut

Bourses de courte durée permettant à un petit nombre d'universitaires de pays en développement d'effectuer des recherches à l'Institut. Pour 1989, l'Institut envisage l'attribution de quatre bourses.

d) Sous-programme 4 : Désarmement classique en Europe

Une conférence primitivement prévue pour 1988 est maintenant projetée pour janvier 1989. Participeront à la conférence sur "Le désarmement classique en Europe : options et perspectives", à égalité, des diplomates, des fonctionnaires, des universitaires et des chercheurs représentant diverses écoles de pensée. Comme ce thème présente de l'intérêt pour la communauté internationale dans son ensemble, l'Institut veillera aussi à la participation de nombreux experts des pays non alignés et de régions autres que l'Europe.

e) Sous-programme 5 : Manuels à l'usage des participants à la Conférence du désarmement

Ces manuels, destinés aux diplomates et aux chercheurs, seront consacrés aux diverses questions à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement; ils préciseront les questions à l'examen, donneront un aperçu de l'évolution des débats, des principales propositions formulées et des points de vue des délégations.

f) Sous-programme 6 : Maintien et développement de la coopération avec les instituts de recherche et entre ces instituts

Poursuite de la publication du bulletin trimestriel de l'Institut, commencée en 1988, pour développer des contacts avec les instituts de recherche et les experts dans diverses parties du monde, et entre ces instituts et ces experts.

g) Sous-programme 7 : La vérification dans le désarmement

Ce programme comportera deux activités :

- i) L'achèvement d'un projet de recherche en cours en vue de la rédaction d'un guide détaillé sur les possibilités qu'offre la télédétection spatiale pour la vérification des mesures de limitation des armements;
- ii) Un projet de recherche en vue de l'élaboration d'un répertoire des méthodes, procédés et techniques concernant la vérification des traités et des accords actuellement en vigueur.

/...

h) Sous-programme 8 : Désarmement et développement

Ce programme comprendra trois activités :

- i) La préparation d'un rapport définissant l'interdépendance du désarmement et du développement après examen des incidences et des conséquences qu'ont pour le processus de développement les dépenses consacrées aux techniques militaires et l'utilisation des ressources financières et humaines;
- ii) La préparation d'un rapport sur les stratégies envisageables pour la conversion des ressources de l'utilisation à des fins militaires à l'utilisation à des fins civiles;
- iii) En collaboration avec le Département des affaires de désarmement, l'Institut entreprendra des tâches précises visant à déterminer les dépenses militaires dans le monde entier par l'étude des publications existantes.

i) Sous-programme 9 : La sécurité des pays du tiers monde

Projet de recherche visant une analyse détaillée de la sécurité des pays du tiers monde, exécuté par un groupe d'universitaires représentatifs de la diversité politique et géographique des pays du tiers monde. La question sera abordée sous une perspective régionale, ainsi que dans sa totalité, par un examen des aspects militaro-stratégiques de la sécurité, en même temps que des aspects économiques ou non-militaires.

j) Sous-programme 10 : Problèmes relatifs à l'espace

A la suite de la publication du premier rapport, vers la fin de l'année 1987, le Conseil a autorisé l'Institut, en avril 1988, à passer à la deuxième phase de ce projet. Cette phase s'étendra sur deux années et sera consacrée plus particulièrement aux problèmes de définition et de délimitation dans la prévention de la course aux armements dans l'espace. Une quinzaine d'experts d'un grand nombre de régions et de pays dotés d'une capacité spatiale sont engagés dans ce projet.

k) Sous-programme 11 : Stratégies défensives, attitudes défensives et désarmement

L'Institut organisera à New York un colloque, en association avec l'Association des Etats-Unis pour les Nations Unies et la Société Max Planck de la République fédérale d'Allemagne. Les participants, qui comprendront des universitaires, des diplomates et des spécialistes des questions militaires de divers pays, examineront la notion de "défense non provocante" en vue d'étudier son applicabilité en tant que mesure de désarmement assurant la sécurité à des niveaux d'armement moins élevés et ses incidences sur les concepts et les approches stratégiques.

/...

IV. DIVERS

52. L'attention du Conseil a été appelée sur l'examen, par le Comité des conférences, du plan des réunions du Conseil consultatif. Dans son rapport (A/43/32, par. 41), le Comité "a prié le Conseil consultatif de redoubler d'efforts pour éviter à l'avenir de se réunir pendant les sessions de l'Assemblée générale".

53. Depuis 1986, le Conseil consultatif est obligé de tenir la deuxième de ses sessions annuelles à la fin du mois de septembre, ce qui est contraire à la résolution 34/401 (par. 34) de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a décidé qu'aucun organe subsidiaire de l'Assemblée générale ne doit être autorisé à se réunir au Siège de l'Organisation pendant une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci. A chaque fois, l'autorisation a été demandée à l'Assemblée par l'intermédiaire du Comité des conférences et elle a été accordée.

54. Le problème est né du fait qu'à sa session de septembre, le Conseil, agissant en sa qualité de Conseil d'administration de l'UNIDIR, devait approuver le programme de travail et le projet de budget de l'UNIDIR pour l'année suivante et recommander à l'Assemblée générale le montant d'une subvention à prélever sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil devait tenir compte des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, ce pourquoi l'examen de cette question ne pouvait avoir lieu qu'après que le Comité consultatif avait, au début du mois de septembre, examiné le projet de budget de l'UNIDIR et formulé ses observations.

55. Au cours du débat, on a fait observer que s'il devait être nécessaire de soumettre le budget de l'UNIDIR au Comité consultatif à une date antérieure, il faudrait le faire à la fin du mois de mai ou en juin pour tenir compte du programme du Comité consultatif. Toutefois, avec un arrangement de ce genre, il pourrait être difficile au Directeur de l'UNIDIR d'obtenir une évaluation fiable du revenu assuré pour l'année suivante.

56. Le Conseil a chargé le secrétariat d'étudier cette question plus avant en vue de sa solution et de faire rapport au Conseil à sa prochaine session.

/...

ANNEXE

Membres du Comité consultatif pour les études sur le désarmement

M. Oluyemi Adeniji
Ambassadeur
Ambassade du Nigéria
Paris (France)

M. Hadj Benabdelkader Azzout
Ambassadeur
Ambassade d'Algérie
Londres (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

M. Rolf Björnerstedt
Fondation Alva et Gunnar Myrdal
Stockholm (Suède)

M. James E. Dougherty
Département des sciences politiques
Université Saint-Joseph
Philadelphie (Etats-Unis d'Amérique)

M. Omran El-Shafei
Ambassadeur
Ancien Vice-Ministre des affaires étrangères
Ministère des affaires étrangères
Le Caire (Egypte)

M. Constantin Ene
Ambassadeur
Ministère des affaires étrangères
Bucarest (Roumanie)

M. Alfonso Garcia Robles
Ambassadeur
Représentant permanent du Mexique à la Conférence du désarmement
Genève

M. Ignac Golob
Ambassadeur
Ambassade de la République fédérative socialiste de Yougoslavie
Vienne (Autriche)

M. A. C. S. Hameed
Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka
Colombo (Sri Lanka)

M. Ryukichi Imai
Ambassadeur du Japon au Mexique
Ambassade du Japon
Mexico (Mexique)

/...

M. Boris P. Krasulin
Premier Directeur adjoint
Département des organisations internationales
Ministère des affaires étrangères de l'URSS
Moscou (URSS)

M. Bjorn Inge Kristvik
Directeur général
Ministère norvégien des affaires étrangères
Oslo (Norvège)

M. Carlos Lechuga Hevia
Ambassadeur
Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies
Genève

M. Liang Yufan
Ambassadeur
Bureau des affaires étrangères
Shanghai (République populaire de Chine)

Sir Ronald Mason
Institut des sciences moléculaires
Université du Sussex
Brighton (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

M. William Eteki Mboumoua
Ministère des affaires étrangères
Yaoundé (Cameroun)

M. Manfred Mueller
Institut de relations internationales
Académie des sciences politiques et des études juridiques
Potsdam (République démocratique allemande)

M. Carlos Ortiz de Rozas
Ambassadeur d'Argentine en France
Ambassade d'Argentine
Paris (France)

M. Edgard Pisani
Chargé de mission auprès du Président de la République française
Paris (France)

M. Maharajakrishna Rasgotra
Haut Commissaire de l'Inde
Londres (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

M. Friedrich Ruth
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade de la République fédérale d'Allemagne
Rome (Italie)

/...

Mme Amada Segarra
Ambassadeur
Ministère des affaires étrangères
Quito (Equateur)

M. Agha Shahi
Professeur honoraire de relations internationales dans les universités du Pakistan
Président de l'Islamabad Council on World Affairs
Islamabad (Pakistan)

M. Tadeusz Strulak
Ambassadeur
Représentant permanent de la Pologne auprès de l'Office des Nations Unies et
d'autres organisations internationales
Vienne (Autriche)

M. Jayantha Dhanapala, Directeur de l'UNIDIR, est membre de droit du Conseil
consultatif lorsque celui-ci fait fonction de Conseil d'administration de
l'UNIDIR
